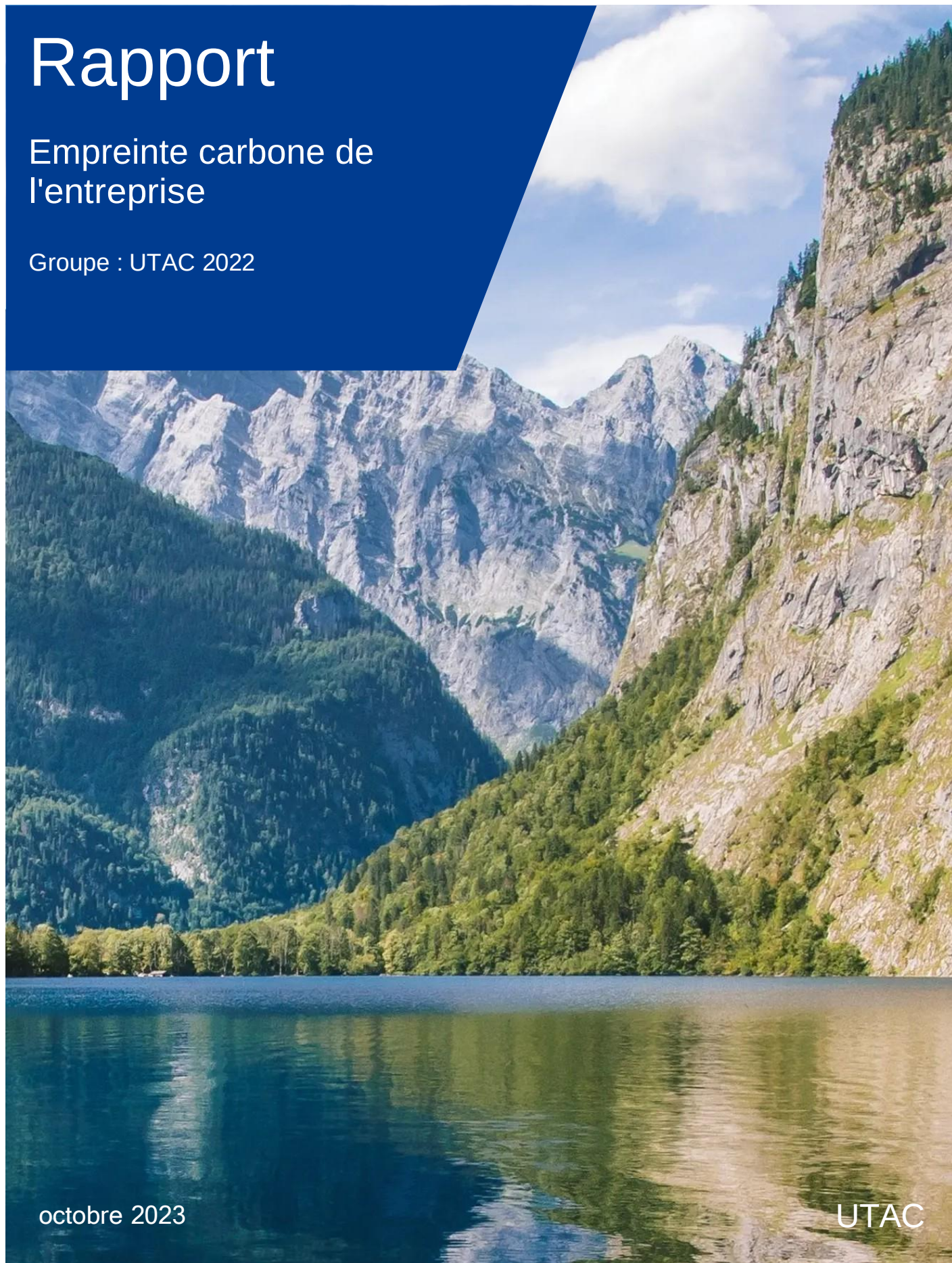


Rapport

Empreinte carbone de l'entreprise

Groupe : UTAC 2022



octobre 2023

UTAC

Empreinte carbone d'entreprise

En collaboration avec ClimatePartner, UTAC a calculé plusieurs empreintes carbone pour son entreprise (Corporate Carbon Footprint - CCF).

L'empreinte carbone d'une entreprise est la somme des émissions de CO₂ générées par l'entreprise au cours d'une période donnée dans le périmètre défini du système. Dans ce rapport, les différentes CCF sont regroupées dans un groupe UTAC 2022 et incluent les calculs individuels suivants : Finland, France, Japan China Germany, Morocco, United Kingdom, et USA.

Les calculs sont effectués sur la base des directives de la Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole sur les gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard).

CCF – Le socle de la protection du climat

Calculer, réduire, compenser : les points décisifs pour la protection du climat au sens de l'Accord de Paris.

L'action concrète en faveur du climat repose donc sur des calculs : connaître son empreinte carbone, c'est savoir où sont produites les émissions de CO₂ et à quelle hauteur. Si les émissions générées sont compensées, l'entreprise devient une entreprise CO₂ compensé

Parallèlement, l'empreinte carbone permet d'identifier les émissions qui peuvent être évitées ou réduites, de fixer des objectifs de réduction des émissions, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre les mesures correspondantes. Les années suivantes, le rapport permet de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints, mais aussi dans quels domaines des progrès ont été réalisés et ceux où les émissions devraient être encore plus fortement réduites.

Résultat global

C'est le résultat du calcul des émissions pour les activités commerciales du Groupe UTAC 2022.

Émissions de CO₂

Résultat	
Résultat global	54 127,03 t CO ₂

Pour comparaison



Les émissions correspondent à l'empreinte carbone de 6 232 Européens. En Europe, une personne émet en moyenne 8,7 tonnes de CO₂.¹

1) Source : EEA 2019, Agence européenne pour l'environnement - European Environment Agency : EEA greenhouse gas - data viewer, EU-27 value for total emissions with international transport (CO₂e), accessible sous : <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/data-viewers/greenhouse-gases-viewer> (consulté le 31/01/2022)

Notre méthode de calcul

Principes

Conformément au Protocole des GES, cinq principes fondamentaux ont été respectés lors de la détermination de l'empreinte carbone de l'entreprise et de la création du rapport correspondant :

Pertinence : Le calcul doit prendre en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre ayant un impact significatif sur l'empreinte carbone de l'entreprise. Le rapport ainsi obtenu doit pouvoir contribuer largement à la prise de décision au sein et en dehors de l'entreprise.

Exhaustivité : Le rapport doit couvrir toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le périmètre défini du système. Toute exception pertinente, donc toute émission qui n'a pas été prise en compte, doit être communiquée, documentée et justifiée.

Permanence : Des méthodes uniformisées sont utilisées afin de pouvoir comparer les émissions au fil du temps.

Transparence : Tous les points pertinents doivent être abordés et documentés de manière objective et cohérente, afin que le rapport soit clair et bien compréhensible.

Exactitude : Il est fait en sorte que les émissions de gaz à effet de serre ne soient pas systématiquement surestimées ou sous-estimées lors de leur calcul. Les incertitudes doivent être réduites autant que possible. Le rapport doit être suffisamment précis pour permettre aux utilisateurs d'être sûrs de prendre les bonnes décisions.

Collecte des données et calcul

Les émissions de CO₂ sont calculées à l'aide des données de consommation et des facteurs d'émission. Dans la mesure du possible, des données primaires sont utilisées. Lorsqu'aucune donnée primaire n'est disponible, des données secondaires provenant de sources reconnues sont utilisées. Les facteurs d'émission sont issus de bases de données scientifiquement reconnues telles que ecoinvent et DEFRA.

Équivalents CO₂

Le CCF indique toutes les émissions sous forme d'équivalents d'émissions de carbone (CO_{2e}), appelés « CO₂ » par souci de simplification.

Cela signifie que tous les gaz à effet de serre pertinents selon le rapport d'évaluation du GIEC sont pris en compte dans les calculs : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃). Ces gaz agissent à des degrés divers sur l'effet de serre et restent plus ou moins longtemps dans l'atmosphère. Pour que leur impact soit comparable, ils sont convertis en équivalents CO₂ (CO_{2e}) à l'aide des potentiels de réchauffement planétaire. Le potentiel de réchauffement planétaire décrit l'impact d'un gaz sur le réchauffement climatique par rapport au CO₂ et fait référence à une échelle de temps de 100 ans en général.

Un exemple : Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire de 28. Le méthane contribue donc 28 fois plus au réchauffement planétaire que le CO₂.²

Zoom sur l'électricité : méthode basée sur le marché et basée sur la localisation

Les émissions relatives à l'électricité ont été calculées à la fois selon la méthode basée sur le marché et selon la méthode basée sur la localisation. Cela correspond au double reporting du Protocole des GES.

Dans la méthode basée sur le marché, le calcul prend en compte les facteurs d'émission spécifiques à l'électricité achetée, dans la mesure où ils sont connus. Dans le cas contraire, nous avons recours au mix résiduel lorsque cette donnée est disponible et au mix national dans les autres cas.

La méthode basée sur la localisation est également indiquée. Elle utilise des facteurs moyens par pays pour chaque mix d'électricité. Cela permet de comparer directement sa valeur avec la moyenne nationale.

2) Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2021 The Physical Science Basis », p. 1842, accessible sous : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf (consulté le 31/01/2022)

Périmètre opérationnel

Le périmètre opérationnel du système indique quelles activités de l'entreprise sont comprises dans les empreintes carbone du groupe UTAC 2022. Les différentes sources d'émissions sont divisées en trois domaines (scopes), conformément au Protocole des GES :

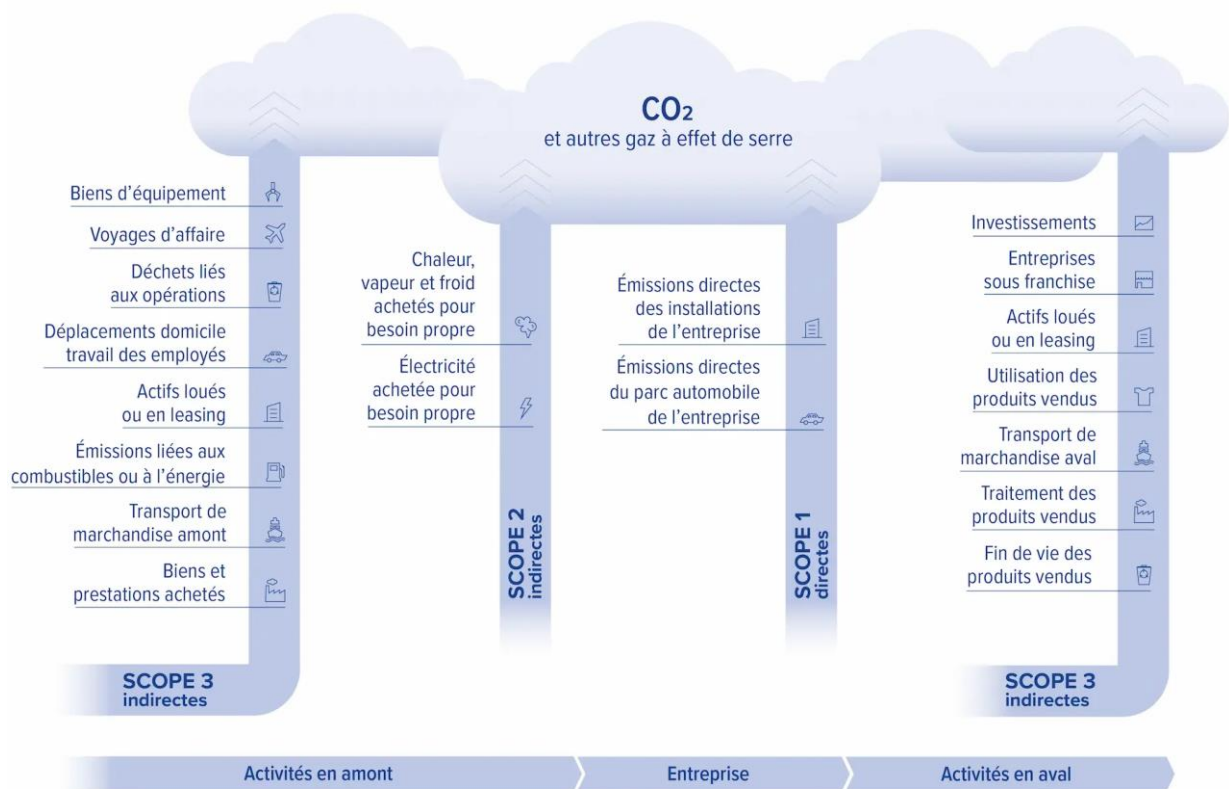
Le **scope 1** comprend toutes les émissions directement générées par UTAC, par exemple par les installations ou la flotte de véhicules de l'entreprise.

Le **scope 2** concerne les émissions dues à l'énergie achetée, par exemple électricité et réseau de chaleur urbain.

Le **scope 3** comprend toutes les autres émissions qui ne sont pas sous le contrôle direct de l'entreprise, comme les trajets quotidiens des employés ou l'élimination du produit.

Illustration

Division de toutes les activités en scopes

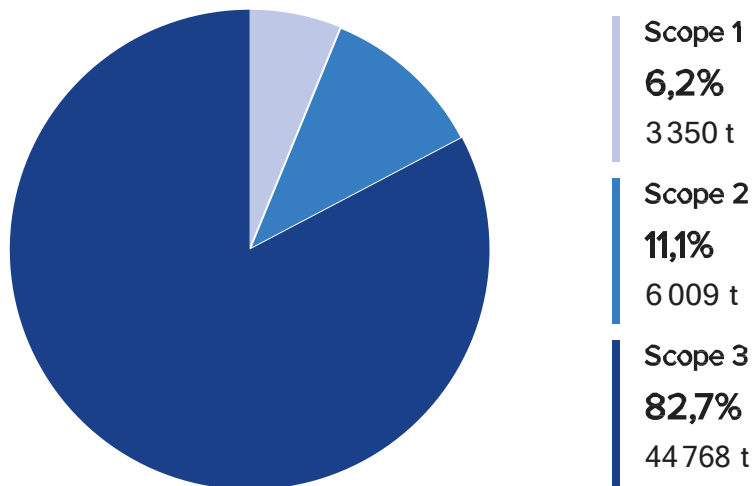


Les principales sources d'émissions – Le plus grand potentiel de réduction

La CCF permet d'identifier les plus grandes émissions du groupe UTAC 2022 de UTAC. Ce sont les champs d'action les plus importants pour réduire et éviter les émissions.

Illustration

Répartition des émissions de CO₂ entre les scopes 1, 2 et 3



Illustration

Les principales sources d'émission de CO₂

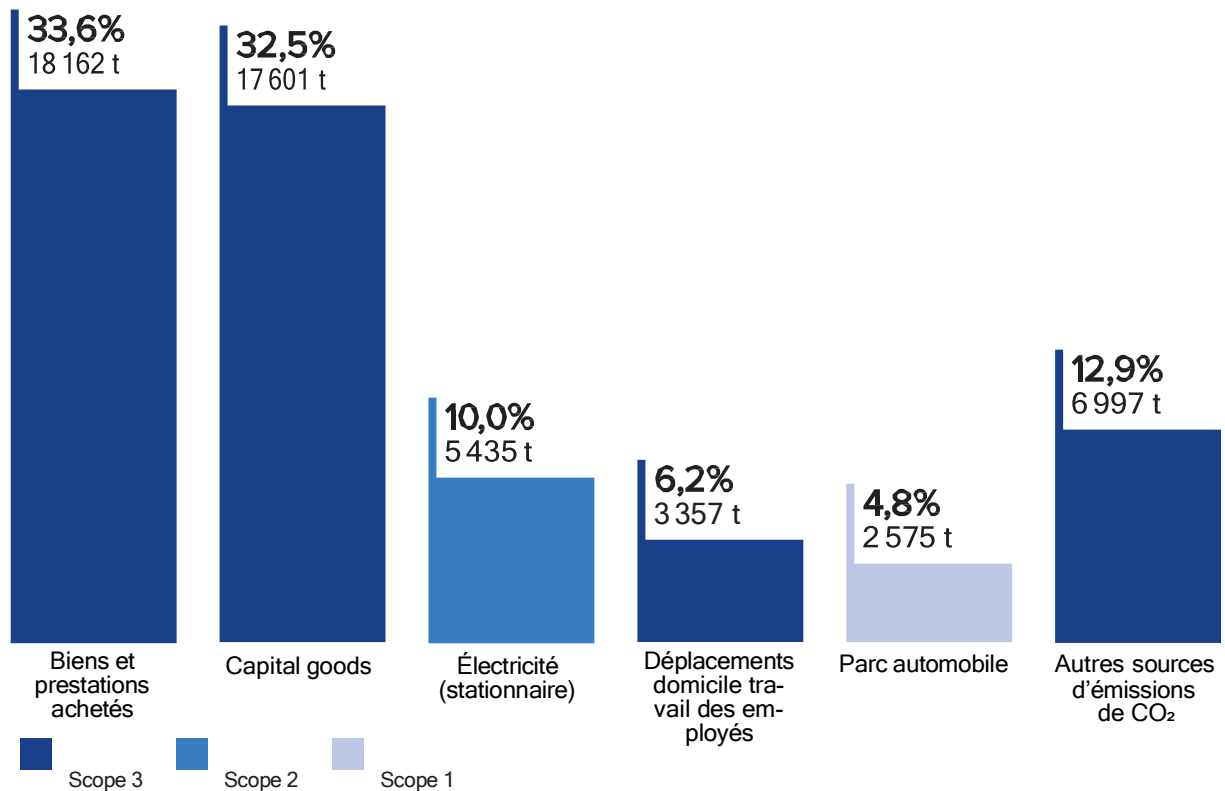


Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total pour le groupe UTAC 2022

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	3 350,28	6,2
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	2 575,03	4,8
Parc automobile	2 575,03	4,8
Émissions directes des installations de l'entreprise	775,25	1,4
Chaleur (propre production)	435,52	0,8
Fuites de liquide réfrigérant	339,73	0,6
Scope 2	6 008,56	11,1
Electricité achetée pour propre utilisation ³	5 434,64	10,0
Électricité (stationnaire)	5 434,64	10,0
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Chaleur, vapeur et froid achetés pour propre utilisation	573,91	1,1
Chaleur (achetée)	573,91	1,1
Scope 3	44 768,19	82,7
Biens et prestations achetés	18 162,13	33,6
Émissions des services calculées en externe	18 162,13	33,6
Biens d'équipement	17 601,33	32,5
Capital goods	17 601,33	32,5
Déplacement domicile-travail des employés	3 357,14	6,2
Déplacements domicile travail des employés	3 357,14	6,2
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	2 962,41	5,5
Parc automobile amont	1 459,29	2,7
Electricité amont	1 339,91	2,5
Chaleur amont	163,22	0,3
Transport de marchandise amont	1 653,47	3,1
Logistique amont	1 653,47	3,1
Voyages d'affaire	815,77	1,5
Vols	460,48	0,9
Véhicules loués et privés	220,62	0,4
Nuitées	112,62	0,2
Train	22,04	0,0

³) Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 7 292,33 t CO₂.

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total pour le groupe UTAC 2022

Sources d'émission	t CO ₂	%
Déchets liés aux opérations	185,03	0,3
Déchets industriels	172,14	0,3
Transport vers la déchetterie	12,89	0,0
Transport de marchandise aval	30,91	0,1
Logistique aval	30,91	0,1
Résultat global	54 127,03	100,0

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Pour comparaison, les émissions totales issues de tous les calculs individuels

UTAC 2022	t CO ₂	%
Finland	2 381,45	4,4
France	14 049,06	26,0
Japan China Germany	751,00	1,4
Morocco	1 977,63	3,7
United Kingdom	16 867,26	31,2
USA	18 100,63	33,4

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel Finland

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	435,47	18,3
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	435,47	18,3
Parc automobile	435,47	18,3
Émissions directes des installations de l'entreprise	0,00	0,0
Fuites de liquide réfrigérant	0,00	0,0
Scope 2	0,00	0,0
Electricité achetée pour propre utilisation ⁴	0,00	0,0
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Électricité (stationnaire)	0,00	0,0
Scope 3	1945,97	81,7
Biens d'équipement	1017,37	42,7
Capital goods	1017,37	42,7
Transport de marchandise amont	421,93	17,7
Logistique amont	421,93	17,7
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	370,16	15,5
Parc automobile amont	251,28	10,6
Electricité amont	118,87	5,0
Voyages d'affaire	56,60	2,4
Vols	56,60	2,4
Déplacement domicile-travail des employés	42,77	1,8
Déplacements domicile travail des employés	42,77	1,8
Biens et prestations achetés	22,68	1,0
Émissions calculées en externe	22,68	1,0
Déchets liés aux opérations	14,46	0,6
Déchets industriels	8,81	0,4
Transport vers la déchetterie	5,65	0,2
Résultat global	2381,45	100,0

4) Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 1 207,84 t CO₂.

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel France

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	769,84	5,5
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	577,23	4,1
Parc automobile	577,23	4,1
Émissions directes des installations de l'entreprise	192,61	1,4
Fuites de liquide réfrigérant	108,84	0,8
Chaleur (propre production)	83,77	0,6
Scope 2	880,35	6,3
Electricité achetée pour propre utilisation ⁵	475,83	3,4
Électricité (stationnaire)	475,83	3,4
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Chaleur, vapeur et froid achetés pour propre utilisation	404,52	2,9
Chaleur (achetée)	404,52	2,9
Scope 3	12 398,87	88,3
Biens et prestations achetés	7 953,36	56,6
Émissions des services calculées en externe	7 953,36	56,6
Biens d'équipement	1 963,02	14,0
Capital goods	1 963,02	14,0
Déplacement domicile-travail des employés	1 338,87	9,5
Déplacements domicile travail des employés	1 338,87	9,5
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	679,77	4,8
Parc automobile amont	351,92	2,5
Electricité amont	246,12	1,8
Chaleur amont	81,73	0,6
Voyages d'affaire	230,54	1,6
Vols	88,82	0,6
Nuitées	87,45	0,6
Véhicules loués et privés	39,48	0,3
Train	14,79	0,1
Transport de marchandise amont	194,40	1,4
Logistique amont	194,40	1,4

⁵) Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 447,01 t CO₂.

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel France

Sources d'émission	t CO ₂	%
Déchets liés aux opérations	38,92	0,3
Déchets industriels	36,65	0,3
Transport vers la déchetterie	2,26	0,0
Résultat global	14 049,06	100,0

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel Japan China Germany

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	126,00	16,8
Émissions directes des installations de l'entreprise	94,00	12,5
Fuites de liquide réfrigérant	89,00	11,9
Chaleur (propre production)	5,00	0,7
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	32,00	4,3
Parc automobile	32,00	4,3
Scope 2	74,00	9,9
Electricité achetée pour propre utilisation	67,00	8,9
Électricité (stationnaire)	67,00	8,9
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Chaleur, vapeur et froid achetés pour propre utilisation	7,00	0,9
Chaleur (achetée)	7,00	0,9
Scope 3	551,00	73,4
Biens et prestations achetés	224,00	29,8
Émissions des services calculées en externe	224,00	29,8
Biens d'équipement	217,00	28,9
Capital goods	217,00	28,9
Déplacement domicile-travail des employés	41,00	5,5
Déplacements domicile travail des employés	41,00	5,5
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	37,00	4,9
Parc automobile amont	18,00	2,4
Electricité amont	17,00	2,3
Chaleur amont	2,00	0,3
Transport de marchandise amont	20,00	2,7
Logistique amont	20,00	2,7
Voyages d'affaire	10,00	1,3
Vols	6,00	0,8
Véhicules loués et privés	3,00	0,4
Nuitées	1,00	0,1
Déchets liés aux opérations	2,00	0,3
Déchets industriels	2,00	0,3
Résultat global	751,00	100,0

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel Morocco

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	129,96	6,6
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	100,64	5,1
Parc automobile	100,64	5,1
Émissions directes des installations de l'entreprise	29,32	1,5
Fuites de liquide réfrigérant	29,32	1,5
Scope 2	125,08	6,3
Electricité achetée pour propre utilisation ⁶	125,08	6,3
Électricité (stationnaire)	125,08	6,3
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Scope 3	1722,59	87,1
Biens et prestations achetés	1581,56	80,0
Émissions des services calculées en externe	1581,56	80,0
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	99,25	5,0
Parc automobile amont	57,13	2,9
Electricité amont	42,12	2,1
Déplacement domicile-travail des employés	28,42	1,4
Déplacements domicile travail des employés	28,42	1,4
Déchets liés aux opérations	8,71	0,4
Déchets industriels	8,35	0,4
Transport vers la déchetterie	0,36	0,0
Transport de marchandise amont	4,65	0,2
Logistique amont	4,65	0,2
Résultat global	1977,63	100,0

⁶⁾ Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 125,08 t CO₂.

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel United Kingdom

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	1756,55	10,4
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	1311,11	7,8
Parc automobile	1311,11	7,8
Émissions directes des installations de l'entreprise	445,45	2,6
Chaleur (propre production)	346,75	2,1
Fuites de liquide réfrigérant*	98,69	0,6
Scope 2	2467,81	14,6
Electricité achetée pour propre utilisation ⁷	2 467,81	14,6
Électricité (stationnaire)	2 467,81	14,6
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Scope 3	12 642,90	75,0
Biens et prestations achetés	8 380,53	49,7
Émissions des services calculées en externe	8 380,53	49,7
Biens d'équipement	1395,72	8,3
Capital goods	1395,72	8,3
Déplacement domicile-travail des employés	1330,89	7,9
Déplacements domicile travail des employés	1330,89	7,9
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	1213,99	7,2
Parc automobile amont	780,95	4,6
Electricité amont	381,34	2,3
Chaleur amont	51,70	0,3
Voyages d'affaire	200,27	1,2
Vols	107,34	0,6
Véhicules loués et privés	75,76	0,4
Nuitées	9,91	0,1
Train	7,26	0,0
Transport de marchandise amont	79,19	0,5
Logistique amont	79,19	0,5
Transport de marchandise aval	30,91	0,2
Logistique aval	30,91	0,2

* Calcul mis à jour par rapport à la version précédente du CCF 2022 car les recharges de réfrigérants de 2016 à 2022 ont été accidentellement prises en compte. Les émissions totales du Royaume-Uni ayant changées, les émissions globales ont été légèrement modifiées (les résultats du CCF Japon-Allemagne-Chine et Allemagne ont été extrapolés à partir des émissions totales).

7) Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 3 213,49 t CO₂.

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel United Kingdom

Sources d'émission	t CO ₂	%
Déchets liés aux opérations	11,42	0,1
Déchets industriels	10,87	0,1
Transport vers la déchetterie	0,54	0,0
Résultat global	16 867,26	100,0

Tableau des résultats du CCF : UTAC

Résultat total du calcul individuel USA

Sources d'émission	t CO ₂	%
Scope 1	132,45	0,7
Émissions directes du parc automobile de l'entreprise	118,58	0,7
Parc automobile	118,58	0,7
Émissions directes des installations de l'entreprise	13,87	0,1
Fuites de liquide réfrigérant	13,87	0,1
Scope 2	2 461,32	13,6
Electricité achetée pour propre utilisation ⁸	2 298,92	12,7
Électricité (stationnaire)	2 298,92	12,7
Électricité (parc automobile)	0,00	0,0
Chaleur, vapeur et froid achetés pour propre utilisation	162,40	0,9
Chaleur (achetée)	162,40	0,9
Scope 3	15 506,86	85,7
Biens d'équipement	13 008,22	71,9
Capital goods	13 008,22	71,9
Transport de marchandise amont	933,31	5,2
Logistique amont	933,31	5,2
Déplacement domicile-travail des employés	575,20	3,2
Déplacements domicile travail des employés	575,20	3,2
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	562,25	3,1
Electricité amont	534,45	3,0
Chaleur amont	27,79	0,2
Voyages d'affaire	318,36	1,8
Vols	201,72	1,1
Véhicules loués et privés	102,38	0,6
Nuitées	14,26	0,1
Déchets liés aux opérations	109,53	0,6
Déchets industriels	105,46	0,6
Transport vers la déchetterie	4,08	0,0
Résultat global	18 100,63	100,0

⁸) Calcul selon la méthode basée sur le marché. En revanche, si l'on utilise la méthode basée sur la localisation, les émissions s'élèvent à 2 298,92 t CO₂.

Les étapes suivantes

Il faut à présent utiliser ces connaissances pour protéger efficacement le climat. Pour cela, il est nécessaire de réduire continuellement les émissions et de compenser les émissions restantes. Grâce à la compensation, l'entreprise peut devenir une entreprise CO₂ compensé et obtenir la certification correspondante.

Réduction des émissions

La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est responsable du réchauffement de la planète. Il est donc essentiel de réduire les émissions autant que possible. Pour y parvenir, il est utile de définir des objectifs de réduction des émissions clairs et mesurables, ainsi que d'identifier les mesures à prendre et d'établir les responsabilités.

Créativité et courage sont de mise ! Les objectifs de réduction des émissions doivent être ambitieux et adaptés aux dernières évolutions scientifiques. ClimatePartner recommande de faire la distinction entre les objectifs de réduction à court, moyen et long terme. En effet, si certaines mesures peuvent être mises en œuvre rapidement, d'autres nécessitent du temps, car il faut par exemple repenser des processus et des produits ou prendre en compte la chaîne d'approvisionnement. La réduction des émissions doit donc être un processus permanent et s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise.

Guide de réduction des émissions

En règle générale : Les mesures de réduction des émissions doivent correspondre aux besoins de l'entreprise. Il n'existe pas de solutions standard. La CCF permet à UTAC de découvrir ses potentiels de réduction et de définir des mesures de réduction personnalisées.

Fondamentalement, il existe deux manières de réduire les émissions :

Limitier l'activité en réduisant les consommations, par exemple l'énergie, les matières premières ou le nombre de voyages d'affaires.

Réduire l'intensité en choisissant des fournisseurs de services et des sources d'approvisionnement en matières premières et en énergie qui respectent davantage le climat. Il est par exemple facile de passer à l'électricité verte.

Nous présentons ci-dessous une sélection d'actions possibles en faveur du climat.⁹

Scope 1 + 2

- Utilisation de sources d'énergie renouvelables via l'adoption du biogaz, de l'électricité verte, etc.
- Utilisation de réfrigérants plus respectueux du climat tels que l'ammoniac, le propane, etc.
- Augmentation de l'efficacité énergétique grâce à des machines plus récentes, etc.
- Optimisation des processus et des produits grâce à de nouveaux procédés, à une meilleure conception des produits, etc.

Scope 3

- Préservation des ressources en évitant de les consommer, par exemple en limitant les voyages d'affaires, les emballages, les impressions, etc.
- Matières premières plus respectueuses du climat grâce à l'utilisation de matières premières végétales, locales et recyclées
- Actions plus respectueuses du climat au quotidien, en passant de l'avion au train, de l'impression au numérique, etc.
- Mobilisation des fournisseurs pour protéger davantage le climat par l'échange de bonnes pratiques, la transmission de connaissances, etc.
- Incitation des collaborateurs à participer à la réduction des émissions en mettant en œuvre des mesures plus respectueuses du climat, en favorisant l'échange continu de connaissances, etc.

⁹⁾ L'aperçu ne se veut pas exhaustif. L'application de chaque mesure doit être vérifiée de manière spécifique à l'entreprise.

Compensation des émissions

Nous devons agir dès maintenant pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Cependant, les mesures de réduction des émissions de CO₂ sont généralement mises en œuvre étape par étape sur une longue période. C'est pourquoi ClimatePartner recommande en parallèle de compenser les émissions restantes par le biais de projets de protection du climat certifiés. De cette manière, les entreprises assument la responsabilité des émissions qu'elles produisent encore à ce jour, tout en œuvrant à la réduction continue de leurs émissions.

Pourquoi la compensation fonctionne

Les gaz à effet de serre comme le CO₂ se répartissent uniformément dans l'atmosphère. La concentration de gaz à effet de serre est donc similaire partout sur la planète. C'est pourquoi l'endroit de la planète où les émissions sont produites, ou au contraire évitées, n'a aucune importance sur la concentration globale de gaz à effet de serre. Les émissions qui ne peuvent actuellement pas encore être évitées chez UTAC peuvent donc être compensées par des projets en faveur du climat dans un autre lieu.

Au-delà de la protection du climat

Les projets de protection du climat retirent du CO₂ de l'atmosphère, par exemple grâce à la reforestation, ou évitent d'émettre davantage de CO₂, par exemple en développant les énergies renouvelables.

Des projets de protection du climat de qualité favorisent en outre le développement économique, social et pérenne de la région. Les projets doivent être certifiés conformément aux normes internationales. Les projets de protection du climat améliorent à la fois la vie des communautés locales et le climat. Preuve à l'appui.

Contrôle des économies réalisées

Le volume exact des émissions de CO₂ évitées grâce aux projets de protection du climat est contrôlé par des organisations indépendantes. Ensuite, les développeurs de projets peuvent vendre ces économies de CO₂ sous forme de réductions d'émissions certifiées afin de financer le projet. Plus d'informations sous : <https://www.climatepartner.com/fr/projets-de-protection-climatique>

Entreprise CO₂ compensée

En compensant les émissions produites, UTAC devient une entreprise CO₂ compensée

Afin de garantir que toutes les émissions générées sont compensées dans le périmètre du système, une marge de sécurité de 10 % est ajoutée au résultat total. Cela permet de compenser les incertitudes présentes dans les données sous-jacentes, qui découlent de l'utilisation de valeurs de base de données, d'hypothèses ou d'estimations.

Emissions à compenser

	t CO ₂
Résultat global	54 127,03
Emissions jusqu'à présent non compensées	54 127,03
Emissions déjà compensées	0,00
Émissions de CO₂ à compenser, y compris 10 % de marge de sécurité	59 539,74

Protection efficace du climat

Chez ClimatePartner, nous sommes à votre disposition pour vous aider à sauter le pas !

Votre contact

+49 89 1222875-0 ou support@climatepartner.com.

Impressum

Éditeur

ClimatePartner GmbH
St.-Martin-Straße 59
81669 München

[+49 89 1222875-0](tel:+498912228750)

support@climatepartner.com

www.climatepartner.com

Pour le compte de

UTAC
Autodrome de Linas-Montlhéry Avenue
Georges Boillot
91310 Linas

www.utac.com/

Droits d'auteur

Le copyright est détenu par l'éditeur. La reproduction totale ou partielle de ce rapport sous quelque forme que ce soit n'est autorisée qu'avec l'accord écrit du titulaire des droits d'auteur.

octobre 2023

www.climatepartner.com